

Certificat de Spécialisation

ARROSAGE AUTOMATIQUE

Des racines aux feuilles, chaque plante mérite l'attention automatisée !

RNCP 35397

Formation Niveau 4

(Contrat Apprentissage ou Professionnalisation)

Taux de réussite :
67%

Taux d'insertion à 6 mois :
80%

Taux de poursuite d'études :
40% (dont 20% apprentis)

**Taux d'appréciation des
bénéficiaires :**
100%

Données session 2025

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

Idéalement situé, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

Point +

- Des **infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages ainsi que le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Référentes inclusion : Mme Celine DEVAUX
celine.devau@educagri.fr et Mme Estelle OLIVEIRA
estelle.oliveira@educagri.fr



PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Le titulaire de cette spécialisation participe à la conception de projets d'arrosage, à l'organisation des chantiers de création ou de restauration d'arrosage automatique. Il assure la maintenance préventive et correctives des systèmes d'arrosage.

Objectifs de la formation :

Parcours complémentaire à une formation en environnement ou espaces verts de Niveau 4 (niveau bac), la formation permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour :

- **Préparer l'installation de systèmes d'arrosage** : diagnostic et dimensionnement technique, chiffrage et organisation du chantier,
- **Réaliser l'installation de systèmes d'arrosage** : raccordements, opérations de contrôle, mise en service,
- **Entretien des systèmes d'arrosage** : vérification fonctionnement, détection de pannes, réparations



PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'inscription

- **Formation Apprentissage** : avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.
- **Formation Continue** : même conditions que l'apprentissage sans la limite d'âge

Préinscription en ligne - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

Inscription définitive : avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFA ou avoir un accord de financement de la formation.



QUALITES REQUISES

& prérequis

Qualités requises : Avoir le sens de l'initiative et de la polyvalence, capacité à travailler en équipe, être rigoureux.

Prérequis : Etre titulaire, à minima d'un BP AP, Bac Pro AP, BTA AP, Bac STAV, BTSA AP ou d'un autre titre ou diplôme de niveau 4 par demande de dérogation.



CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

3 blocs de compétences composent cette formation :

- **Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique** (RNCP35397BC01) :
 - Opérationnaliser un projet d'installation d'un système d'arrosage automatique
 - Réaliser une étude technique d'installation d'un système d'arrosage automatique
- **Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique** (RNCP35397BC02) :
 - Monter les éléments hydrauliques et électriques
 - Piloter le système d'arrosage automatique ;
- **Entretien un système d'arrosage automatique** (RNCP35397BC03) :
 - Réaliser la maintenance préventive du système d'arrosage automatique
 - Réaliser la maintenance corrective du système d'arrosage automatique.
- **Les + de la formation :**
 - passage du CACES R482 Catégorie A, de l'AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) ainsi que l'habilitation électrique.
 - La formation est ponctuée de cours avec apports théoriques et des TP, chantiers permettant d'acquérir les gestes professionnels.
 - Des rencontres avec des spécialistes de l'arrosage automatique et des sols sportifs sont également programmées



DÉBOUCHÉS & poursuite d'études

Le titulaire du CS Arrosage Automatique travaille dans des entreprises :

- spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique,
- du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent dans l'ensemble de leurs activités l'installation de systèmes d'arrosage.

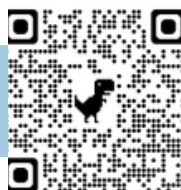
Les emplois accessibles sont :

- Ouvrier Paysagiste spécialisé en arrosage automatique
- Technicien de maintenance en arrosage automatique
- Technicien en installation d'arrosage automatique
- Installateur de systèmes d'arrosage
- Jardinier de Golf
- Fontainier
- Commercial en arrosage (itinérant ou sédentaire)

Poursuite d'études possibles : Autre CS de la filière paysage.

PRÉINSCRIVEZ-VOUS

En scannant ce QR Code



FORMATION

en alternance

400 heures dont 12 semaines de formation en centre
De septembre à juin : 1 à 2 semaines en centre par mois
100% en présentiel
Contrat en alternance d'une durée de 1 an obligatoire

Les modalités d'adaptation possibles : Le CS étant un parcours complémentaire, il n'y a pas d'adaptation possible du parcours de formation.

Taux d'interruption en cours de formation :

15%

Taux de rupture des contrats d'apprentissage :

23%

Données session 2025



TARIFS

Financement & rémunération

Tarifs de Formation :

- 7207,00€ entreprises secteur privé
- 6100,00€ entreprises secteur public

Modalités de financement :

- *Apprentissage : Gratuité pour l'apprenti car prise en charge OPCO et entreprise*
- *Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise*
- *Transition professionnelle et autres : Nous consulter*

Informations Financement et rémunération :

- Formation financée par les OPCO dont dépendent les entreprises ou possibilité de participation du CNFPT.
- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>



MODALITÉS D'ÉVALUATION & validation de bloc(s) de compétences

Epreuves d'examen tout au long de la formation organisées par l'équipe pédagogique du centre.
Validation des blocs de compétences lors des jurys d'examen organisés par le service régional du Ministère de l'Agriculture.

Les blocs de compétences ne peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE MORGAVI
recrutement.agrocampus30@educagri.fr

Version 06.02.2026- Valide jusqu'au 01.04.2026